

FONDATION



DU
PATRIMOINE

DOSSIER DE PRESSE - 13 octobre 2010

LA RUCHE, CITE D'ARTISTES ET LIEU PARISIEN D'EXCEPTION

Inauguration de la rotonde restaurée



Cité d'artistes « La ruche », passage de Dantzig, 75015 Paris © Carine Déambrosis

**PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION DU PATRIMOINE ET LA FONDATION
LA RUCHE-SEYDOUX POUR LA RESTAURATION DE LA ROTONDE DE
« LA RUCHE »**

Avec le soutien de **FONDATION
TOTAL**

FONDATION



DU
PATRIMOINE

DOSSIER DE PRESSE

Dans le cadre de son accord de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, la Fondation Total a apporté un soutien de 77 100 euros à la restauration de la rotonde de la Ruche, soit 20% du montant global des travaux.

L'inauguration aura lieu le mercredi 13 octobre 2010, à 11h15, sur le site, en présence de :

- Bertrand Delanoë, Maire de Paris
- Anne Hidalgo, Première adjointe au Maire de Paris
- Jean-Paul Huchon, Président de la Région Ile-de-France
- Julien Dray, Vice Président de la Région Ile-de-France chargé de la culture
- Danièle Pourtaud, Adjointe au Maire de Paris Chargée du Patrimoine
- Christophe Girard, Adjoint au Maire de Paris chargé de la culture
- Philippe Goujon, Maire du 15ème arrondissement, Député de Paris
- Michel Euvrard, Président de la Fondation la Ruche Seydoux
- Charles de Croisset, Président de la Fondation du Patrimoine
- Catherine Ferrant, Déléguée Générale de la Fondation Total

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

- **Présentation du projet de restauration du pavillon de la Cité d'artistes « La Ruche »**

La Ruche, cité d'artistes	p 4
Descriptif de l'édifice et nature des travaux	p 5
Nature des travaux, coût de l'opération et plan de financement	p 6

- **Présentation des structures**

Le partenariat entre la Fondation Total et la Fondation du Patrimoine 2006-2011	p 7
La Fondation Total	p 8 - 9
La Fondation du Patrimoine	p 10 - 11
La délégation Ile de France de la Fondation du Patrimoine	p 12

Contacts Presse

Fondation du Patrimoine

Katherine El Okbi
06 87 53 57 40
katherine.el-okbi@fondation-patrimoine.com

Fondation Total

Elisabeth de Réals
01 47 44 51 55
elisabeth.de-reals@total.com

DOSSIER DE PRESSE

LA RUCHE, CITE D'ARTISTES

L'ancienne rotonde des Vins de l'Exposition universelle de 1900 est un bâtiment polygonal en forme de ruche dont l'ossature métallique a été dessinée par Gustave Eiffel. La grille d'entrée provient du Pavillon des Femmes.



L'ensemble fut récupéré en 1902 par le sculpteur Alfred Boucher, puis remonté à l'extrémité sud du quartier de Montparnasse, pour en faire un lieu d'accueil pour de jeunes artistes sans ressources. Parmi ses locataires les plus illustres, Modigliani, Soutine, Brancusi, Léger, Marie Laurencin, et Chagall. De nombreux artistes, souvent étrangers, ont pu ainsi poursuivre à Paris leur travail dans de bonnes conditions et pour un modeste loyer.

A cette fourmilière de talents se mêlaient des poètes et des écrivains : Max Jacob, Blaise Cendrars...

Très vite, le lieu devint une adresse synonyme d'intense création artistique, d'où le surnom de « Ruche » donné par Alfred Boucher lui-même, qui nommait les artistes « ses abeilles »...

Menacée de destruction, La Ruche fut sauvée par une forte mobilisation d'artistes, puis par son rachat, en 1971, par René et Geneviève Seydoux.

© Francis Herth

L'objectif de la Fondation La Ruche-Seydoux, aujourd'hui propriétaire, est de faire perdurer cette cité d'artistes, lieu mythique du 20^{ème} siècle, cachée sous la verdure du passage de Dantzig, près du parc Georges-Brassens, dans le 15^{ème} arrondissement de Paris.

La Ruche compte aujourd'hui une soixantaine d'ateliers en location, de tailles variées, où résident et travaillent une cinquantaine d'artistes, de 12 nationalités différentes.

DOSSIER DE PRESSE

DESCRIPTIF DE L'EDIFICE ET NATURE DES TRAVAUX

Le pavillon, de forme octogonale, occupe le centre de la propriété, qui couvre près de 5000 mètres carrés. S'élevant sur trois étages, il est composé de nombreux petits ateliers d'une dizaine de mètres carrés. Dans les années 1970, la structure métallique fut renforcée dans sa partie centrale et l'escalier intérieur entièrement refait.

Chaque niveau desservait initialement 16 « alvéoles » qui furent petit à petit regroupées pour créer des ateliers de 2 ou 3 alvéoles.

La construction, censée être éphémère, était peu faite pour résister au temps : les matériaux utilisés avaient subi d'importantes dégradations, notamment pour ce qui concerne la toiture, les huisseries en bois aux vitrages trop minces et le lanterneau situé au faîtage du toit.

Les travaux de restauration auxquels la Fondation du Patrimoine a apporté son soutien grâce au mécénat de la Fondation Total, ont concerné la restauration de la toiture, de la façade et des menuiseries.



© Carine Déambrosis

DOSSIER DE PRESSE

NATURE DES TRAVAUX

COUT GLOBAL DE L'OPERATION ET FINANCEMENT

Coût global de l'opération :	424 000 €
(montant éligible Fondation du Patrimoine : 385 509 €)	
Plan de financement	
Conseil régional d'Ile-de-France, 28%, soit	120 000 €
Ville de Paris, 24%, soit	100 000 €
Autofinancement de la Fondation La Ruche Seydoux	126 900 €
Fondation du Patrimoine, grâce au mécénat de Total, 18%, soit	77 100 €

[Derrière les projets de restauration, il y a des Hommes, qui apportent leur dynamisme et leur savoir-faire](#)

Maitre d'œuvre : Michel Freudiger, Architecte
6 rue Jules Chaplain 75006 Paris 0153101300

Neuf entreprises et vingt-trois salariés ont participé à cette restauration : couvreur, ravaleur, menuisier, miroitier, métallier, carreleur, plombier...

DOSSIER DE PRESSE

LE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION TOTAL ET LA FONDATION DU PATRIMOINE 2006-2011

Dans une volonté de participer à la vie culturelle locale tout en contribuant à la création d'emplois directs et indirects, Total signait fin 2005, avec la Fondation du Patrimoine, une première convention de mécénat pour trois ans (2006-2008), destinée à contribuer au financement de projets de sauvegarde et de valorisation d'éléments de patrimoine prioritairement situés dans les régions d'implantation du Groupe en France.

Fin 2008, au terme de la période, cinquante projets avaient déjà bénéficié du soutien de Total, pour un montant de plus de 8 millions d'euros, et ce dans 14 régions (Ile de France, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Bretagne, Rhône-Alpes, Paca, Lorraine, Alsace, Nord-Pas-de-Calais, Basse et Haute Normandie, Aquitaine, Bourgogne, Poitou-Charentes).

Désireux de poursuivre sa politique d'ancrage dans le tissu local des régions où il est impliqué, Total a décidé de reconduire son accord de partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour une nouvelle période de trois ans (2009-2011), en apportant une aide financière identique à celle du précédent accord.

Ce soutien est dédié à **la restauration du patrimoine industriel et artisanal**, à **la reconversion d'éléments notoires du patrimoine régional** à des fins culturelles et touristiques ainsi qu'à la **participation à des chantiers de restauration pour encourager la formation professionnelle et l'insertion sociale**.

A ce jour, ce sont plus de 80 projets qui sont concernés par ce partenariat.

Par sa Fondation d'entreprise, Total inscrit sa politique de mécénat dans trois domaines :

- la culture et le patrimoine,
- la solidarité, dans les domaines de la santé et de l'éducation,
- l'environnement, en privilégiant la biodiversité et la mer.

Découvrez l'ensemble des projets soutenus sur : www.fondation-patrimoine.mecenat-total.com

DOSSIER DE PRESSE

LA FONDATION TOTAL

De par sa dimension internationale et compte tenu des multiples enjeux que représentent ses projets, Total dépasse ses activités industrielles et prend en compte les facteurs environnementaux et sociétaux des communautés qui vivent auprès de ses installations dans les territoires qui l'accueillent.

Au-delà des nombreuses actions engagées à cet effet sur le terrain par ses filiales, le Groupe conduit, au travers de sa Fondation d'entreprise, une politique active de mécénat intervenant dans trois domaines : Patrimoine, Solidarité, Environnement.

En 2008, Total a décidé de regrouper l'ensemble de ses actions de mécénat au sein d'une Fondation d'entreprise élargie. Depuis 1992, il existait en effet une Fondation d'entreprise Total, exclusivement dédiée à la biodiversité et à la mer. Celle-ci est donc désormais élargie aux deux autres domaines du mécénat du Groupe, jusqu'alors conduits par d'autres de ses entités.

La culture et le patrimoine

- Contribution au dialogue des cultures et à la diffusion des connaissances :
 - par un partenariat dans la durée avec de grandes institutions culturelles (musée du Louvre, Institut du Monde Arabe, musée du quai Branly), destiné à les aider dans leurs projets et permettre d'en faire bénéficier un large public ;
 - par un soutien régulier à des expositions temporaires, à Paris ou en région.
- Valorisation de domaines proches des métiers du Groupe : minéralogie via un partenariat de longue date avec le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, archéologie au Moyen-Orient.
- En France : dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine, participation à la restauration du patrimoine de proximité (éléments de patrimoine non protégé), notamment industriel et artisanal, situé prioritairement dans les principales régions d'implantation du Groupe.

La solidarité, dans les domaines de la santé et de l'éducation

- A l'international, il s'agit essentiellement de soutenir des programmes de recherche biomédicale et de formation en matière de santé publique, via notamment un partenariat dans la durée, engagé avec l'Institut Pasteur.
- En France, Total apporte son appui à des initiatives qui visent à aider des jeunes en difficulté et qui utilisent la culture et le sport comme outil d'intégration sociale (programmes pédagogiques de l'Opéra National de Paris, partenariat avec l'association *J'ai un rêve* de Muriel Hermine).

DOSSIER DE PRESSE

- Toujours en France, le Groupe soutient des démarches visant à renforcer l'efficacité de la chaîne éducative, depuis l'école primaire jusqu'au lycée, en passant par le collège (partenariat avec l'Association pour Favoriser l'Égalité des Chances à l'École, appui à la Fondation Télémaque qui accompagne des élèves talentueux et motivés issus de milieux modestes, soutien au programme d'expérimentation conduit par Sciences-Po Paris dans des lycées du département de Seine-Saint-Denis).
- Au sein même de l'entreprise, Total a lancé début 2006 un programme international de soutien à des projets présentés par des salariés du Groupe dans le domaine de l'Humanitaire.

L'environnement, en privilégiant la biodiversité et la mer

Un programme spécifique de la Fondation d'entreprise Total portant sur la biodiversité et la mer a pour vocation de contribuer à renforcer la connaissance et la préservation des écosystèmes marins et côtiers (soutien à des programmes de recherche, participation à des actions de réhabilitation de sites menacés et à des opérations de sensibilisation et d'éducation centrées sur une utilisation rationnelle des ressources naturelles).

Pour plus d'informations : www.fondation.total.com

Total est l'un des tout premiers groupes pétroliers et gaziers internationaux, exerçant ses activités dans plus de 130 pays. Ses 97 000 collaborateurs développent leurs savoir-faire à tous les niveaux de cette industrie : exploration et production de pétrole et de gaz naturel, raffinage et distribution, gaz et énergies nouvelles, trading. Ils contribuent ainsi à satisfaire la demande énergétique mondiale, présente et future. Le Groupe est également un acteur de premier plan de la chimie.
www.total.com



DOSSIER DE PRESSE

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages (fontaines, lavoirs, églises, chapelles, pigeonniers, moulins....)

Ce patrimoine de proximité n'étant pas protégé par l'Etat, sa sauvegarde est de la responsabilité de tous.

La Fondation du Patrimoine mobilise ainsi toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration de ces édifices qui occupent une place importante dans notre mémoire collective.

La Fondation du Patrimoine s'appuie sur un réseau de délégués régionaux et départementaux bénévoles, qui constitue la clef de voûte de son action sur le terrain, et sur une équipe d'une douzaine de personnes à l'échelon national, chargée de l'animation, de la mise en œuvre de partenariats, de la gestion administrative et financière, et du contrôle de gestion.

La Fondation a été présidée depuis sa création et jusqu'à fin 2005 par Edouard de Royere, aujourd'hui Président d'honneur. Charles de Croisset a pris sa succession en janvier 2006. Le Conseil d'administration est constitué des membres fondateurs, des représentants d'institutions nationales (ministères de l'Intérieur, de la Culture, de l'Environnement, Sénat, Assemblée Nationale, Institut) et locales (communes, départements, régions). Le Conseil d'orientation est composé de représentants d'associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, et de personnalités qualifiées.

Ses membres fondateurs

Axa, Bellon S.A. (Sodexo Alliance), Crédit Agricole S.A., Danone, Devanlay, Fédération française du Bâtiment, Fimalac S.A., Fondation Electricité de France, Indreco, L'Oréal, Michelin, Shell, Parcs et Jardins de France, Vivendi.

Des missions multiples

➤ **Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité**, celui-là même qui fait la richesse de la mémoire locale, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

➤ **Susciter et organiser des partenariats public/privé** en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local. La Fondation n'a vocation à être ni maître d'œuvre ni maître d'ouvrage de projets de restauration ; en revanche ses délégués travaillent en étroite collaboration avec les services de l'Etat (*DRAC, SDAP...*) et passent des accords avec les régions, les départements et les communes ainsi qu'avec les associations locales de sauvegarde du patrimoine. Ils s'emploient à mobiliser le mécénat des entreprises et des particuliers.

DOSSIER DE PRESSE

➤ **Transmettre les savoir-faire et favoriser la création d'emplois.** Cette mission découle directement de l'engagement de la Fondation au service du patrimoine de proximité. La restauration des éléments constitutifs de ce dernier fait travailler les entreprises locales et encourage la formation des jeunes, la création d'emplois, notamment dans les secteurs du bâtiment et du tourisme et la transmission des métiers et techniques traditionnels.

Ses moyens d'action

- **Le label :**

La Fondation est le seul organisme privé habilité par le Ministère de l'Economie et des Finances à pouvoir octroyer un label à une opération de restauration concernant un immeuble non protégé au titre des monuments historiques mais présentant cependant un réel intérêt patrimonial. Sous certaines conditions, ce label permet aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales incitatives pour des travaux extérieurs réalisés sur des édifices visibles de la voie publique.

Depuis 2000 : plus de 8900 labels ont été accordés à des propriétaires privés

- **La souscription :**

La Fondation du Patrimoine peut également accorder son soutien à des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif, en participant à leur financement par le biais de souscriptions. À ce titre, la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, peut recueillir des dons affectés à la réalisation d'un projet déterminé. Sous certaines conditions, elle abonde sur ses ressources propres le produit de la souscription.

Depuis 2000 : près de 2600 souscriptions ont été lancées sur l'ensemble du territoire

- **La mobilisation du mécénat d'entreprise :**

Dans le cadre d'accords de partenariat conclus avec des entreprises à l'échelon national ou local, la Fondation du Patrimoine suscite le mécénat en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de proximité.

Depuis 2000,

- plus de 12 000 projets soutenus
- plus de 800 millions d'euros de travaux engagés
- soit en moyenne 2300 emplois créés ou maintenus par an dans le bâtiment*

* Source INSEE (1996) : 45 emplois sont créés ou maintenus pour 1,5 M € de travaux réalisés dans la restauration du bâti ancien.

Pour plus d'informations :
<http://www.fondation-patrimoine.com>

DOSSIER DE PRESSE - 26 mai 2010

DOSSIER DE PRESSE

LA DELEGATION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

MAIRIE DE PARIS



Conseil Général
SEINE &
MARNE

En Ile-de-France, la Fondation du Patrimoine souhaite soutenir les porteurs de projet qui ont la volonté de préserver des édifices remarquables aujourd'hui menacés. La Délégation régionale s'appuie sur un réseau de 27 bénévoles répartis sur le terrain, sur un délégué régional, un délégué régional adjoint et un permanent salarié.

La Délégation Ile-de-France mène de nombreuses actions : elle suscite et organise des partenariats entre les différents intervenants, mobilise le mécénat privé d'entreprises et de particuliers et participe financièrement aux programmes de restauration de propriétaires publics, privés et associatifs.

Développer des partenariats avec les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales ont aujourd'hui la volonté de valoriser leur patrimoine et y consacrent des moyens. Les Conseils généraux et certaines municipalités (en particulier celles concernées par les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) ont signé une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.



Aider les propriétaires privés à restaurer leur bien

Les accords passés avec les Conseils généraux et les communes lui permettent de contribuer financièrement à la réalisation des projets de restauration des particuliers. Le label de la Fondation du Patrimoine permet aux propriétaires privés de défiscaliser une partie de leurs travaux et d'obtenir une subvention.

En 2009, 49 projets de restauration (maisons, granges, moulins, murs de clôture, chapelles funéraires, ...) ont pu bénéficier du label pour un montant de plus de 46 000 € de subventions.



Soutenir les associations et des collectivités locales dans leur projet de restauration

En Ile-de-France, la Fondation du Patrimoine travaille en étroite partenariat avec les collectivités locales et les associations locales qui œuvrent à la sauvegarde du patrimoine. Chaque Délégué départemental peut les soutenir dans la mise en œuvre de leurs projets, et notamment en les aidant à mener une opération de souscription.

En 2009, 17 souscriptions ont été lancées pour une somme totale de travaux de près de 3 883 110 €. Les subventions, sur fonds propres de la Délégation, attribuées aux collectivités locales ou aux associations, pour cette même année, s'élèvent à plus de 210 000 €.



Encourager le mécénat d'entreprise

A l'heure de l'entreprise citoyenne, la Fondation du Patrimoine propose des actions de mécénat susceptibles de valoriser l'image des sociétés et de renforcer leur ancrage local.

Ceci permet également aux entreprises de fédérer les salariés autour de projets de proximité. Ainsi, elles contribuent au développement économique et social local, tout en bénéficiant d'importantes incitations fiscales.



Département
du Val-de-Marne
Conseil général



La Fondation du Patrimoine à Paris

Les deux Délégués départementaux de Paris agissent de concert avec de multiples acteurs locaux : la Ville de Paris, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, la Fédération Française du Bâtiment, le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, le réseau d'architectes du Patrimoine, les associations patrimoniales...



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ



Villeneuve
Saint Georges